

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 19 mai 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mr Fabrice CASTAGNET, de Mle Marion LUSA qui a donné procuration à Mr Hervé LUSA et de Mr Jean-Jacques CARTAILLER qui a donné procuration à Mr Jérémy SABLIER.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie LIONNET.

#### 1 – Transfert du siège Syndicat Intercommunal du collège de Remoulins :

Madame le Maire expose que le Conseil Syndical du Collège de Remoulins, lors de sa séance du 16/04/2009, a décidé de transférer à compter du 01/01/2010, le siège social du syndicat à la mairie de Sernhac. En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du syndicat intercommunal du Collège, à 11 voix pour et 1 abstention, approuve le transfert du siège à la Mairie de Sernhac à compter du 01/01/2010 et les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

#### 2 – Nomination voie lotissement "Les Massacans" :

Le Conseil Municipal, considérant que des habitations sont en cours de construction au lotissement "Les Massacans", procède à la nomination de la voie communale qui dessert ce lotissement.

Les propositions suivantes sont faites :

- Impasse des vignes mères
- Impasse du pous de l'or
- Impasse du cippe

Le Conseil Municipal, après discussion et à 6 voix pour,

- décide de nommer "Impasse du Cippe" la voie du lotissement Les Massacans (voir plan annexé à la présente délibération)
- précise que cette délibération sera adressée aux services fiscaux et à la Poste.

#### 3 – Eclairage public Vieux Village :

Madame le Maire expose à son assemblée le projet de réalisation de travaux d'éclairage public Vieux Village. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- approuve la convention de coordination à conclure avec le syndicat pour les travaux d'éclairage public coordonnés,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention,
- accepte les termes financiers suivants :

Opération : Eclairage Public – Vieux Village

Montant de l'opération : 15 757,20 €TTC (soit 13 200,00 €HT)

Participation aux frais pour investissement (13 200,00\*3 %) : 396,00 €

Participation totale de la collectivité à verser au SMDE : 16 183,20 €

Montant défini pour l'acompte n° 1 : 13 000 ,00 €

Montant estimé de l'acompte n° 2 : 3 183,20 €

#### 4 – Dissimulation BT Poste Vieux village :

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de dissimulation BT Poste Vieux village pour un montant total de travaux de 30.600,00 €HT soit 10.139,50 € de participation de la collectivité.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,
- s'engage à inscrire sa participation dans son budget;
- autorise le SMDE à réaliser les travaux d'électricité,
- versera sa participation de la manière suivante :
  - un premier acompte de : 5.000 € dès le démarrage des travaux
  - un second acompte estimé provisoirement à 5.139,50 € à la fin du chantier
  - soit une participation totale estimée : 10.139,50 €
- prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

#### 5 – GC-FT Centre du village :

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'enfouissement des équipements de communication électroniques coordonné à une opération d'amélioration du réseau électrique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec le Syndicat pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques
- autorise Madame le Maire à signer cette convention pour :
  - Opération GC FT – Centre du Village
  - Montant prévisionnel de l'opération : 4.186,00 €TTC (soit 3.500,00 €HT)
  - Participation aux frais pour investissement (3.500,00\*3 %) : 105,00 €
  - Participation totale de la collectivité à verser au SMDE : 4.291,00 €

Montant défini pour l'acompte n° 1 : 2.000,00 €

Montant estimé de l'acompte n° 2 : 2.291,00 €

#### 6 – Questions diverses :

Madame LAFFON donne les informations suivantes :

- Commission organisée par le SMDE le 3 juin à St Gervasy (rappel des procédures, programme des travaux, marchés publics...). Une fiche d'appel à projet pour 2010 est à compléter et à ramener le jour de cette réunion.
- E-mail de la Préfecture relatif à la demande DGE 2009 concernant les travaux d'assainissement au centre du village. L'Etat a émis un avis favorable, mais l'Agence de l'eau et le Département refusent d'attribuer une subvention étant donné que ces travaux ne sont pas prévus par le schéma directeur. D'après les tests effectués par la SCAM ce réseau fonctionne normalement pour l'instant. Il serait donc préférable de mettre à jour le schéma directeur dans un premier temps et par conséquent de ne pas réaliser ces travaux. Une réponse sera adressée aux services de l'Etat.
- Ecole : discussion sur les effectifs de la cantine qui sont régulièrement élevés. Une solution devra être envisagée, agrandir les locaux ? faire 2 services ? ou bien utiliser le foyer communal ? La commission "Action sociale – Emploi" se charge d'étudier ce dossier.

Discussion également sur les effectifs pour la rentrée 2009-2010 : les pré-inscriptions sont en cours, en juin les inscriptions définitives seront effectuées. L'effectif en classe de maternelle est élevé il faudra trouver une solution : Limiter les inscriptions ? Demander l'accueil d'enfants sur la commune d'ARGILLIERS ? Mettre la grande section avec les CP – CE1 ?

Madame le Maire informe également de la demande de scolariser un enfant "difficile" venant de l'école de Fournès.

- Courrier adressé par le Conseil Général proposant une convention d'assistance technique pour le service assainissement moyennant une participation financière annuelle de 245 € Des renseignements seront demandés et ce point sera examiné au prochain conseil municipal.
- Les renseignements relatifs à la reprise par la commune des biens sans maître ont été adressés, ce point sera également examiné à la prochaine séance du conseil municipal.
- Demande de Mr KHOULANE pour faire une vente de produits au profit des harkis en porte à porte le 29 mai.
- Proposition adressée par la société "info.com" pour la fabrication d'agendas financés par des annonceurs. La commune ne souhaite pas donner suite.
- Nécessité de débroussailler le petit stade

Informations données par Mr GAUTRIAUD :

- Demande de Mr CAYREL pour savoir si la commune participe aux frais de clôture mitoyenne avec le bassin de rétention au lotissement les Micocouliers 3. Il lui sera répondu que la commune ne finance pas ces travaux.
- Problème au bassin de rétention du lotissement communal qui ne permet pas une évacuation totale de l'eau. Un courrier a été adressé à la société qui a réalisé ces travaux.

Informations données par Mr DEFOY :

- Remise d'un don de 10 € en faveur du CCAS par la personne qui a fait le spectacle de magie lundi soir au foyer.
- Compétences de la Communauté de communes déjà prises : petite enfance / culture / économie / Ordures ménagères / Tourisme.  
Projets à l'étude : transports déplacements / police intercommunale / centre de loisirs / propreté des villages / instruction des permis de construire / maison de l'intercommunalité / audit des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Réflexion à mener sur la mise en œuvre de la compétence culture entre la Communauté de communes du Pont du Gard et les communes.
- Organisation des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin.
- Lecture du mail de Monsieur le Vice Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard à la culture concernant les différentes orientations à prévoir.

Informations données par Mme BERNE :

Commission tourisme de la Communauté de communes de Pont du Gard : chemin local de randonnée entre toutes les communes du territoire, sentier d'interprétation autour de la maison de la pierre à Vers, voie verte entre Beaucaire et le Pont du Gard dans un premier temps, puis du Pont du Gard jusqu'à Uzès, halte fluviale à Aramon.

Informations données par Mr GAUTRIAUD :

- Commission aménagement du territoire de la Communauté de communes : une analyse des déplacements des personnes est en cours de réalisation, la mise en place d'une signalétique (panneaux publicitaires) également.
- Commission communale chargée de la sécurité dans le village : avec l'aide de l'association "Réflexion sur l'aménagement et la sécurité du village", cette commission a travaillé sur l'aménagement à réaliser devant le bar (attente de la réponse de l'unité territoriale ainsi que du propriétaire et du gérant).
- Commission extra-communale chargée de l'entretien des chemins et fossés : une réflexion est en cours :
  - Priorité des travaux à effectuer
  - Choix des entreprises
  - Participation financière

Mr BORRAS informe que la pose des panneaux des nouvelles rues est en cours de réalisation par les agents communaux.

Monsieur DEFOY rappelle que le prêt des tables et bancs aux associations et aux administrés est gratuit mais que ces derniers doivent récupérer ce matériel par leurs propres moyens.

Il est décidé que l'emplacement du marché le mardi matin est définitivement devant la vieille église.

L'ordre du jour épuisé,  
La séance est levée à 21 heures